



Formule exécutoire antérieure à l'ordonnance

Par **yanou04**, le **22/02/2016** à **14:15**

Bonjour,

Un de mes créanciers qui n'avait plus donné signe de vie depuis 1999 m'a relancé sur une dette ces derniers jours. (crédit revolving).

L'huissier a fait valoir un titre exécutoire. Hors en regardant de plus près, la date de ce titre exécutoire est antérieur à la date d'ordonnance d'injonction de payer. Est-ce normal ? Si non, y a t-il un recours possible ?

Merci d'avance de vos réponses.